



GRUPE DE COORDINATION

Conseil de l'Europe
OSCE

CE/OSCE(2021)1

12 avril 2021¹

33^e réunion du Groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE (30 avril 2021, 10h00 – 12h00, par visioconférence)

Rapports conjoints des correspondants du Conseil de l'Europe et de l'OSCE sur les progrès de la coopération en matière de protection des droits des personnes appartenant aux minorités nationales et de promotion de la tolérance et de la non-discrimination

La protection des droits des personnes appartenant aux minorités nationales	2
La promotion de la tolérance et de la non-discrimination	5

¹ Ce document a été classé en diffusion restreinte le jour de la diffusion ; il sera déclassifié conformément à la Résolution Res(2001)6 sur l'accès aux documents du Conseil de l'Europe.

Rapport conjoint sur la coopération en matière de protection des droits des personnes appartenant aux minorités nationales

A. Aperçu de l'évolution de la coopération

1. En 2020, dans un esprit de coopération, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en particulier son Haut-Commissaire pour les minorités nationales (HCNM), et le Conseil de l'Europe ont continué de mettre en œuvre leurs mandats respectifs, notamment en matière de protection des minorités. En raison de l'interdépendance des activités thématiques et géographiques des deux organisations, cette coopération est essentielle et utile pour garantir la complémentarité de ces dernières et maintenir une cohérence dans les approches régionales des droits des minorités. Pour le HCNM, la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales reste un élément clé de la prévention des conflits, tandis que le Conseil de l'Europe assure le suivi de la mise en œuvre des droits et des normes de protection des minorités, en particulier ceux énoncés dans la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et dans la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, et aide les États dans leurs efforts à respecter ces instruments.

2. Certaines des rencontres initialement prévues entre le HCNM et le Conseil de l'Europe ont dû être reportées en raison de la pandémie de covid-19, ce qui a contraint les deux institutions à repenser et à adapter leur mode de travail qui donnait traditionnellement lieu à de nombreux déplacements et à des réunions en présentiel. D'autres modalités de participation en ligne ont été définies et ont permis de maintenir le dialogue. Malgré les défis que posent ces changements fondamentaux dans leur manière de travailler, les deux institutions ont pu continuer à s'acquitter de leurs tâches de manière efficace.

Activités par pays

3. La coopération entre le HCNM et les organes de suivi du Conseil de l'Europe, en particulier le Comité consultatif de la Convention-cadre (ACFC) et le Comité d'experts de la Charte des langues régionales ou minoritaires (COMEX), s'est poursuivie dans le cadre des activités par pays. N'étant pas un instrument de suivi à proprement parler, le HCNM bénéficie des évaluations approfondies et des recommandations de l'ACFC et du COMEX sur les améliorations à apporter à la mise en œuvre des droits des minorités et à la protection des langues minoritaires dans les États membres. Dans le même temps, les consultations informelles avec le HCNM sont utiles aux organes de suivi du Conseil de l'Europe lorsqu'ils examinent les rapports étatiques et préparent les visites dans les pays. Dans le cadre de ses contacts avec les États concernés, le HCNM évoque régulièrement la question de l'exécution rigoureuse des engagements que les États ont pris en vertu de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et des engagements liés à l'adhésion au Conseil de l'Europe, et il appelle les États membres à signer et à ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et les autres instruments pertinents. En outre, les structures du HCNM et du Conseil de l'Europe ont bénéficié d'un échange régulier d'informations sur les problèmes spécifiques à tel ou tel pays. Si cet échange d'informations est courant au niveau opérationnel, entre La Haye et Strasbourg ainsi qu'entre les bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, des discussions de haut niveau avec des représentants du Conseil ont également eu lieu.

Travaux thématiques

4. Le Conseil de l'Europe et le HCNM ont continué de coopérer et de se consulter étroitement dans le cadre de leurs travaux thématiques respectifs. Des représentants de chacune des deux institutions participent régulièrement aux événements (séminaires, tables rondes, conférences, etc.) que ces dernières consacrent à des questions spécifiques intéressant les minorités – par exemple, l'éducation, les droits linguistiques ou l'intégration au sein de sociétés plurielles.

5. En 2020, face au covid-19, le HCNM a présenté les recommandations *Streamlining diversity: Covid-19 measures that support social cohesion* et organisé en juin un webinar sur l'impact du covid-19 auquel ont participé des experts du Comité consultatif de la Convention-cadre. Le HCNM a aussi poursuivi ses travaux thématiques sur la participation socio-économique des minorités nationales et invité des experts du Conseil de l'Europe à prendre part à une discussion d'experts en ligne en avril. Pour finir, en octobre, une experte du Comité consultatif a participé à une réunion en ligne organisée par le HCNM sur les histoires contestées et les relations interethniques.

6. Le HCNM avait prévu de participer à la session plénière de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) en mars 2020, ce qui n'a toutefois pas été possible en raison des restrictions de voyage. Le président de la Commission de Venise a pris part au dialogue de haut niveau sur l'autonomie en tant que stratégie de gouvernance inclusive coorganisé en ligne par le HCNM et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

7. Outre la représentation réciproque aux événements organisés par l'une et l'autre organisation, le HCNM, l'ACFC et la Commission de Venise ont aussi participé à des échanges de vues sur des questions spécifiques, notamment sur la situation dans les pays qui relèvent de leurs mandats respectifs.

B. Coopération future

8. Le Conseil de l'Europe et le HCNM poursuivront leur coopération bien établie et constructive sur les questions liées aux minorités, moyennant diverses activités de promotion et de protection des droits des minorités ainsi que de prévention des conflits interethniques. Ils continueront de collaborer étroitement au débat sur la conception et la mise en œuvre de politiques destinées à assurer l'intégration au sein de sociétés multiethniques, tout en s'attachant à protéger et à promouvoir les droits des minorités.

9. Les deux organisations entendent aussi continuer de coopérer étroitement pour promouvoir les droits des minorités, notamment en procédant à des consultations mutuelles et des échanges réguliers d'informations sur diverses questions, dont le travail thématique et les activités par pays. Elles continueront d'intensifier leur coopération en vue de promouvoir la mise en œuvre et de nouvelles ratifications de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

10. Étant donné que plusieurs États membres envisagent de modifier cette année certaines lois relatives à la protection des minorités, le Conseil de l'Europe (Commission de Venise et DG Démocratie/ Anti-discrimination) et le HCNM poursuivront leur coopération par le biais de consultations. Cette coopération est essentielle pour maintenir la cohérence de l'interprétation des normes internationales applicables en matière de droits de l'homme et de droits des minorités. Ce faisant, les deux instances s'inspireront de leur coopération antérieure pour l'examen de questions concernant les droits des non-ressortissants et des minorités, les droits au double vote et le traitement des minorités nationales à l'étranger.

11. Pour finir, le HCNM de l'OSCE, M. Kairat Abdrakhmanov, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Mme Dunja Mijatović, et l'Assemblée parlementaire poursuivront leurs échanges réguliers sur les problèmes présentant un intérêt commun et discuteront de la façon de les régler le plus efficacement possible.

**Résumé des activités passées, présentes et futures
relatives à la protection des personnes appartenant à des minorités nationales**

Activités passées et présentes

Échange régulier d'informations et d'expertise concernant à la fois des questions thématiques et des questions propres à différents pays sur des sujets relatifs aux minorités nationales et à l'intégration au sein de sociétés plurielles.

HCNM de l'OSCE – consultations d'experts en ligne sur la participation socio-économique (30 avril 2020)

HCNM de l'OSCE – webinaire sur « l'impact de la covid-19 sur les minorités : nouveaux enseignements sur les risques et les bonnes pratiques » (29 juin 2020)

HCNM de l'OSCE – dialogue de haut niveau sur l'autonomie en tant que stratégie de gouvernance inclusive (29 septembre 2020)

HCNM de l'OSCE – réunion d'experts en ligne sur les histoires contestées et les relations interethniques (29-30 octobre 2020)

Activités futures

Poursuite de la coopération par pays afin de tenir compte des recommandations des organes de suivi compétents du Conseil de l'Europe et d'encourager de nouvelles ratifications de la Convention-cadre pour la protection des minorités et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Visite du HCNM à Strasbourg et consultations avec des partenaires du Conseil de l'Europe

Échange de vues entre le HCNM et le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

Participation du HCNM à des manifestations organisées par la présidence hongroise du Comité des Ministres (mai-novembre 2021)

Rapport conjoint des correspondants du Conseil de l'Europe et de l'OSCE sur les progrès de la coopération en matière de promotion de la tolérance et de la non-discrimination

A. Vue d'ensemble de la coopération

Discours de haine et infractions motivées par la haine

1. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) continuent de travailler en étroite coopération pour améliorer les réponses des États et de la société civile aux infractions motivées par la haine. Il s'agit d'un domaine d'intérêt commun, également dans le contexte du sixième cycle de monitoring de l'ECRI, qui porte notamment sur le discours de haine et la violence raciste. Les deux organes coopèrent et tirent un profit mutuel du savoir-faire et des initiatives de chacun dans ce domaine. Le BIDDH fait systématiquement référence aux rapports par pays et aux recommandations de politique générale de l'ECRI et les utilise pour ses travaux de renforcement des capacités. Quant à l'ECRI, elle utilise les données du BIDDH sur les infractions motivées par la haine dans tous ses rapports de suivi par pays.
2. Le BIDDH et l'ECRI sont des membres actifs du groupe de travail sur les méthodes de collecte et d'enregistrement des données sur le crime de haine et sur la promotion du signalement, constitué dans le cadre du Groupe de haut niveau de la Commission européenne sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance et dirigé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA). Dans la mesure où le groupe de travail a pour mission d'élaborer des principes communs pour l'enregistrement et le signalement des infractions motivées par la haine et de concevoir des outils et des guides pratiques pour aider à leur mise en œuvre au niveau national, il constitue un forum important pour le partage d'informations et la coordination des approches respectives dans le domaine des infractions motivées par la haine.
3. Le BIDDH et le Conseil de l'Europe participent au groupe de travail sur la formation et le renforcement des capacités des services répressifs nationaux dans le domaine de la lutte contre les infractions motivées par la haine, qui vient d'être créé au sein du Groupe de haut niveau et qui est dirigé par l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL). Le groupe de travail s'emploie à recenser les pratiques et à mettre au point des méthodes de formation dans ce domaine.
4. Le BIDDH et l'ECRI ont poursuivi leurs efforts visant à harmoniser les notions et les définitions des infractions motivées par la haine et du discours de haine. Bien que leurs mandats diffèrent, le BIDDH et l'ECRI interviennent souvent, au cours de leurs travaux sur des questions relatives aux infractions motivées par la haine et au discours de haine, auprès des mêmes acteurs au niveau national, et font de la clarté des notions concernées l'une de leurs priorités. Les rapports du sixième cycle de monitoring de l'ECRI font désormais tous référence à la notion d'infraction motivée par la haine telle qu'elle est définie par le BIDDH.
5. Le BIDDH participe et contribue régulièrement aux travaux du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) du Conseil de l'Europe, notamment aux travaux de son comité d'experts chargé d'élaborer un projet de recommandation sur une approche globale de la lutte contre le discours de haine dans le cadre des droits de l'homme.
6. Le BIDDH a contribué à plusieurs webinaires du Conseil de l'Europe sur la collecte de données, dans le cadre du projet intitulé « Renforcer l'accès à la justice par la mise en place de mécanismes de réparation non judiciaires pour les victimes de discrimination, de crimes de haine et de discours de haine dans les pays du Partenariat oriental ». En particulier, le BIDDH a participé au débat sur les moyens d'améliorer la collecte de données, avec des institutions internationales et des organes de suivi travaillant sur la collecte de données au niveau national.
7. L'ECRI a participé à la conférence de Tirana sur la lutte contre l'antisémitisme dans la région de l'OSCE, qui s'est tenue sous la présidence albanaise de l'OSCE du 3 au 5 février.
8. À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars), l'ECRI, la FRA, le BIDDH et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) de l'ONU ont diffusé un communiqué de presse conjoint, dans lequel ils appellent les États à [respecter les droits de l'homme pour rebâtir nos sociétés dans toute leur diversité](#).
9. La présidente de l'ECRI a participé, en qualité d'oratrice principale, à la réunion supplémentaire de l'OSCE sur la dimension humaine (SHDM) I consacrée à toutes les formes d'intolérance et de discrimination, qui s'est tenue en ligne les 25 et 26 mai.

10. Les 2 et 3 décembre, la seconde vice-présidente de l'ECRI a pris part, en qualité d'oratrice principale, à une conférence du Réseau international d'études sur la haine, la démocratie et les droits de l'homme, organisée conjointement par le BIDDH/OSCE et l'université de Plymouth (Royaume-Uni).

11. Le BIDDH a collaboré avec le programme HELP du Conseil de l'Europe, afin de mettre en œuvre son programme PAHCT (consacré à la formation des procureurs sur la question des infractions motivées par la haine) en Arménie en 2021, en utilisant la plateforme en ligne et d'autres outils de HELP.

Liberté de religion ou de conviction, liberté d'association et de réunion

12. Comme les années précédentes, le BIDDH a continué de coopérer étroitement avec la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) du Conseil de l'Europe aux fins de la préparation d'études juridiques communes et de lignes directrices sur la liberté de réunion pacifique, la réglementation des partis politiques et la liberté de religion ou de conviction². En octobre 2020, lors de sa réunion plénière, la Commission de Venise a adopté l'avis juridique conjoint du BIDDH et de la Commission de Venise sur le projet de loi de l'Ouzbékistan concernant la liberté de conscience et les organisations religieuses. La Commission de Venise a adopté la deuxième édition des [lignes directrices conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la réglementation des partis politiques](#) en décembre 2020. Le BIDDH a également continué de participer aux sessions plénières régulières de la Commission de Venise, où des études juridiques et des lignes directrices communes sont discutées et adoptées.

Roms, Sintés et Gens du voyage

13. Le Point de contact du BIDDH pour les questions relatives aux Roms et Sintés (CPRSI) et l'Équipe « Roms et Gens du voyage » du Conseil de l'Europe ont établi une [base de données](#) sur la sensibilisation à l'Holocauste des Roms et sur l'enseignement de cette période de l'histoire. La base de données est mise à jour en permanence par l'intégration d'informations pertinentes et de faits nouveaux³. La coopération consiste notamment à partager des informations sur ce qu'ont vécu les Roms et les Sintés pendant l'Holocauste et à aider les États participants à faire figurer l'histoire et la culture dans les manuels scolaires, en accordant une attention particulière aux Roms et aux Sintés.

14. L'Équipe « Roms et Gens du voyage » du Conseil de l'Europe et le CPRSI du BIDDH ont renforcé leur coopération en matière de formation des membres des services répressifs. Une formation en ligne du Conseil de l'Europe et du CPRSI destinée aux policiers sera disponible en 2021.

15. Le chef du Point de contact du BIDDH pour les questions relatives aux Roms et Sintés (CPRSI) a participé à la 2^e réunion du nouveau Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM), qui s'est tenue en ligne les 8 et 9 octobre 2020. Il y a présenté les conclusions relatives aux Roms qui figurent dans le rapport du BIDDH sur les engagements dans le domaine de la dimension humaine de l'OSCE et les réponses des États à la pandémie de covid-19.

Égalité de genre, participation politique des femmes et violence à l'égard des femmes

16. Le BIDDH collabore régulièrement avec le Conseil de l'Europe pour faire progresser l'égalité de genre, promouvoir la participation politique des femmes et combattre la violence à l'égard des femmes. En février 2021, le BIDDH a collaboré avec la rapporteure de l'APCE, Eglantina Gjermeni, en contribuant à son rapport intitulé « [Promouvoir la participation des femmes issues de groupes sous-représentés à la prise de décision politique et publique](#) ». Le 17 mars 2021, l'ambassadrice Nina Nordstrom, présidente du Comité des Parties à la Convention d'Istanbul, a contribué à l'événement à haut niveau sur le thème de la violence à l'égard des femmes en politique, organisé par le BIDDH et ONU Femmes en marge de la 65^e session de la Commission de la condition de la femme.

² En 2019, l'avis suivant sur la liberté de réunion pacifique a été préparé conjointement avec la Commission de Venise : *Avis conjoint sur le cadre juridique régissant la liberté de réunion pacifique en Bosnie-Herzégovine, au sein de ses deux entités et dans le district de Brčko* (9 décembre 2019), qui comprenait une visite conjointe en Bosnie-Herzégovine. Le 21 juin 2019, la Commission de Venise a adopté la 3^e édition des *lignes directrices conjointes sur la liberté de réunion pacifique* (qui peut encore subir des retouches de forme). Les travaux de mise à jour de la 2^e édition des lignes directrices conjointes sur la réglementation des partis politiques se sont poursuivis en 2019, en vue d'une publication de la 2^e édition en 2020. En octobre 2020, le BIDDH et la Commission de Venise ont publié conjointement un avis juridique sur le projet de loi de l'Ouzbékistan concernant la liberté de conscience et les organisations religieuses.

³ <https://www.coe.int/fr/web/roma-genocide>

**Résumé des activités passées, en cours et à venir en matière de
promotion de la tolérance et de la non-discrimination**

Activités passées (2020)	
Conseil de l'Europe	OSCE
1 ^{ère} réunion du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM), Strasbourg, 20-21 février 2020	Conférence sur la lutte contre l'antisémitisme dans la région de l'OSCE, organisée sous la présidence albanaise de l'OSCE du 3 au 5 février 2020 à Tirana
Communiqué de presse commun du BIDDH, de l'ECRI et de la FRA à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, 21 mars 2020	
31 ^e réunion du Groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE – 12 mai 2020	
Conférence du CdE sur les femmes et les enfants dans le contexte du retour dans leur pays des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille, première semaine de juin	Réunion du groupe de contact informel sur les Roms des organisations intergouvernementales, le 15 mai 2020 (en ligne)
Réunion du CDCT la dernière semaine de mai (participation, en qualité d'observateur, du BIDDH ou du Département des menaces transnationales/Groupe de lutte contre le terrorisme de l'OSCE)	Réunion supplémentaire de l'OSCE sur la dimension humaine (SHDM) I consacrée à toutes les formes d'intolérance et de discrimination, les 25 et 26 mai 2020 (en ligne)
1 ^{ère} réunion du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), Strasbourg, France, 8-10 septembre 2020	
1 ^{ère} réunion du Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS), Strasbourg, France, 29-30 septembre 2020	
2 ^e réunion du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM), en ligne, 8-9 octobre 2020	
Publication de l'avis juridique conjoint du BIDDH et de la Commission de Venise sur le projet de loi de l'Ouzbékistan concernant la liberté de conscience et les organisations religieuses, 12 octobre 2020	
9 ^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage, en ligne, 29-30 octobre 2020, sur le « Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025). Présentation – Mise en œuvre – Suivi »	Réunion supplémentaire de l'OSCE sur la dimension humaine (SHDM) III sur la liberté de religion ou de conviction : le rôle des technologies numériques et des acteurs de la société civile dans la promotion de ce droit pour tous, 9-10 novembre 2020 (en ligne)
Débat avec des organisations internationales travaillant sur la collecte de données : comment améliorer la collecte de données (participation de l'ECRI, de la FRA, du BIDDH, du CERD et la DG NEAR de l'UE), 26 novembre 2020 (en ligne)	Conférence du Réseau international d'études sur la haine, la démocratie et les droits de l'homme, organisée conjointement par le BIDDH/OSCE et l'université de Plymouth (Royaume-Uni), les 2-3 décembre 2020 (en ligne)
10 ^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage, en ligne, 26-27 novembre 2020, sur la « Lutte contre le discours de haine visant les Roms et les Gens du voyage. Prévalence – Caractéristiques – Mesures »	
2 ^e réunion du Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS), Strasbourg, France, 15-16 décembre 2020	

Activités en cours et à venir (2021)	
2 ^e réunion du groupe de travail sur l'enregistrement des crimes de haine, la collecte de données et la promotion du signalement 18 janvier 2021 (en ligne)	
Communiqué de presse commun du BIDDH, de l'ECRI, de la FRA et du CERD, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars 2021)	
1 ^{ère} réunion du groupe de travail sur la formation et le renforcement des capacités des services répressifs nationaux dans le domaine de la lutte contre les infractions motivées par la haine, 24-25 mars 2021 (en ligne)	
33 ^e réunion du Groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE, 30 avril 2021	
Conseil de l'Europe	OSCE
	Réunion d'experts sur la lutte contre l'antisémitisme dans la région de l'OSCE, organisée par la présidence suédoise de l'OSCE (2021), en consultation avec le BIDDH, 1-2 février 2021 (en ligne)
2 ^e réunion du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), Strasbourg, 2-4 février 2021	Étude du BIDDH et du BRS/CTEH sur la vulnérabilité des membres de minorités nationales à la traite des êtres humains (en cours)
3 ^e réunion du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM), en ligne, 16-17 mars 2021	Événement à haut niveau du BIDDH et d'ONU Femmes sur la violence à l'égard des femmes en politique, organisé en marge de la 65 ^e session de la Commission de la condition de la femme, 17 mars 2021
3 ^e réunion du Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS), Strasbourg, 11-12 avril 2021	Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine de l'OSCE, 27 septembre – 8 octobre 2021 (à confirmer)
Séminaire sur le rôle de l'histoire des Roms, y compris de l'Holocauste des Roms, dans la participation et l'inclusion des jeunes Roms aujourd'hui, en ligne, 7-9 avril 2021, sous l'égide de la présidence allemande du Comité des Ministres	
11 ^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage, en ligne, 29-30 avril 2021, « combattre l'antitsiganisme »	
3 ^e réunion du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), Strasbourg, 15-17 juin 2021	
8 ^e conférence internationale des femmes roms, « protéger et promouvoir les droits humains et la dignité des femmes membres des communautés de Roms et Gens du voyage en temps de crise », Skopje, Macédoine du Nord, 15-17 septembre 2021	
4 ^e réunion du Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS), Strasbourg, 21-22 septembre 2021	
4 ^e réunion du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM), octobre 2021	
12 ^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage, Strasbourg, France, octobre 2021	
4 ^e réunion du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), Strasbourg, 7-9 décembre 2021	